



Office Burundais des Recettes

“Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi “

LA VOIX DU CONTRIBUABLE

Magazine trimestriel d'information, d'éducation
et de sensibilisation

Janvier 2017

N°005



Le Burundi célèbre la Journée du Contribuable

B.P 3465
BUJUMBURA II
Tél : (+257)22 28 21 32
Webmail : info@obr.gov.bi
Web site : www.obr.bi



Sommaire

Editorial	3
Le rapprochement des services aux contribuables, pari de l'OBR.	4
Campagne de sensibilisation vers la célébration de la Journée du Contribuable	5
Atelier de sensibilisation à Makamba	5
Atelier d'échanges avec les représentants des chambres sectorielles à Bujumbura	6
Caravane de l'immatriculation et de fiscalisation	7
Journée portes ouvertes à l'OBR	7
Le Burundi célèbre la Journée du Contribuable	8
L'impôt n'est pas une corvée, mais un devoir civique.	8
Le Commissaire Général de l'OBR rend visite à l'industrie AFRITEXTILE	10
L'OBR continue d'échanger avec les contribuables	11
Ce que dit la loi sur.....	12
Trois question à...	12

Equipe de rédaction

Directeur des publications
Mr Léonard Sentore

Rédacteur en chef
Jean Mvuyekure

Rédacteurs
Fiacre Muhimpundu, Lin Bampigira
Anastase Ndayizeye, Bernard Simbahwanya

Graphiste
Edine Mireille Nsabimana

Système d'alerte instantanée
au profit des contribuables
sur leurs opérations
de dédouanement.



Etre informé de l'état d'avancement
de ses déclarations en douane au
moyen du système d'alerte par sms
et e-mails instantanés.

B.P 3465 - BUJUMBURA II
Tél : (+257) 22 28 21 32
Webmail : info@obr.gov.bi
Web site : www.obr.bi

Ufise ico ubaza
hamagara ku numero
ngufi itariha

500

Toutes les photos sont la propriété de l'OBR

S'acquitter des impôts et taxes, c'est contribuer au développement du pays.

Chers contribuables,
Chers partenaires,

Le 5^{ème} numéro de notre Magazine « La Voix du Contribuable » paraît après la première Journée dédiée au Contribuable au Burundi, un événement longtemps rêvé, et qui a été célébré le 6 décembre 2016 à Bujumbura sous le thème : « *Payons volontairement les impôts et soutenons le développement de notre pays* ».

C'était une belle occasion pour le Chef de l'Etat d'apprécier de vive voix le pas déjà franchi par l'OBR dans la collecte des recettes et l'encourager à poursuivre son travail avec le même élan.

Cette journée du contribuable sera désormais célébrée annuellement, pour promouvoir la confiance et la collaboration entre les contribuables et l'administration fiscale, et pour reconnaître solennellement l'apport incontournable des contribuables dans le développement socio-économique du Burundi.

D'aucuns savent qu'il n'y a aucun pays au monde qui puisse se développer harmonieusement sans que ses citoyens ne s'acquittent librement des impôts et taxes. Par voie de conséquence, il est du devoir de l'administration fiscale de reconnaître la valeur du civisme fiscal en primant les contribuables les plus conformes à la loi, et en encourageant ceux qui ne le sont pas encore, pour qu'ils y trouvent une inspiration pour l'amour de la patrie.

La Journée du Contribuable est ainsi une opportunité de primer les contribuables les plus conformes et les remercier pour leur action. Pour l'année 2016, une quinzaine de contribuables ont été primés. Cependant, force est de reconnaître que des milliers de micro, petits, moyens et grands contribuables s'acquittent



Par Léonard Sentore,
COMMISSAIRE GENERAL

volontairement de leurs obligations fiscales en vue de contribuer à la construction du Burundi. Par cette voie, le Gouvernement trouve les ressources nécessaires pour la réalisation de ses programmes et pour payer les salaires de ses fonctionnaires.

Je salue leur geste patriotique car grâce aux impôts et taxes, le pays renforce notamment son indépendance économique, honore ses engagements sur le plan national et international, assure la sécurité de ses citoyens et de leurs biens, éduque sa jeunesse, s'occupe de la santé de la population et du bon fonctionnement de toutes les institutions étatiques.

En outre, les routes, les centrales hydro-électriques, les aéroports, les ports, l'eau et l'assainissement de l'environnement sont érigés et entretenus grâce aux impôts et taxes collectés auprès des contribuables.

Autant de raisons évidentes qui prouvent que s'acquitter volontairement des impôts et taxes constituent une action civique que chaque citoyen devrait poser fièrement, pour donner sa pierre à la construction du Burundi.

Je termine ce mot en souhaitant aux contribuables et à leurs familles respectives une année 2017 pleine de prospérité, de bonheur et de bonne santé.

31 Mars :

Date limite de déclaration et de paiement de l'Impôt sur le Revenu valable pour l'exercice précédent.

30 Juin :

Date limite de Paiement du 1er acompte provisionnel

30 Septembre :

Date limite pour le Paiement du 2ème acompte provisionnel

31 Décembre :

Date limite pour le paiement du 3ème acompte provisionnel

Le rapprochement des services aux contribuables, pari de l'OBR.

Dans le cadre des préparatifs de la Journée du Contribuable, l'OBR a réalisé une grande campagne de sensibilisation au civisme fiscal et d'immatriculation/fiscalisation des contribuables à travers tout le pays. Les contribuables des provinces adressent beaucoup de doléances à l'OBR.

A Kinyinya, une commune de la province Ruyigi qui fait frontière avec la Tanzanie, connaît un trafic intense des produits commerciaux essentiellement vivriers comme le manioc, le maïs, le riz, les arachides. Les commerçants de la localité se disent disposés à la conformité fiscale, pourvu que les services de l'OBR soient plus accessibles qu'ils ne le sont actuellement. Ils réclament avant tout un poste douanier. Pascal Ntahizaniye, Président de l'Association des Commerçants de Kinyinya, salue les campagnes ponctuelles d'enregistrement des contribuables pour leur délivrer les Numéros d'Identification Fiscale (NIF): « Cet effort de l'OBR de nous trouver sur



Pascal Ntahizaniye,
Président de l'association des
commerçants de Kinyinya

le lieu de travail nous aide beaucoup en ce sens qu'il nous permet d'avoir les documents officiels sans devoir se déplacer ». Cependant, il aimerait que l'OBR installe un poster douanier à Kinyinya. « Nous avons besoin d'un poste douanier ici. Nous aimerions des cadres de l'OBR pour qu'ils vérifient nos opérations commerciales. L'OBR nous accuse, souvent sans preuve, d'importer des produits vivriers et de les déclarer comme locaux ». Il ajoute qu'il est coûteux d'aller dédouaner ses marchandises à Gisuru ou à Giharo pour les ramener à Kinyinya.



Emmanuel Nikobamye et Emmanuel Minani

A Kirehe en Commune Mishiha de la province Cankuzo. Emmanuel Nikobamye et Emmanuel Minani rencontrés au marché de la localité où ils venaient de se faire immatriculer pour avoir le NIF déclarent : « Nous remercions l'OBR qui nous apporte le nécessaire chez nous, nous sommes très contents qu'il vienne chez nous pour nous servir ».

Lors d'un atelier à Ruyigi organisé en octobre 2016 dans le cadre de la préparation de la Journée du Contribuable, les participants ont réclamé les vérificateurs des impôts dans la province, voire jusque dans les communes. « On n'a plus peur de l'OBR. Aujourd'hui, la question est d'en avoir les services à proximité. On voit votre comptable, mais comment saurons-nous ce qu'il faut payer ? », s'interroge le Vice-président de l'association des commerçants de Ruyigi, Festo Barutwanayo..



Barutwanayo Festo

L'OBR continue d'ouvrir de nouveaux postes au fur et à mesure que les moyens et la nécessité le permettent, le dernier en date est celui de Giharo en province de Rutana ouvert en Août 2016.

Le Gouverneur de Ruyigi, Abdallah Hassan est du même avis que sa population : « Nous remercions le gouvernement qui a mis en place l'OBR. Nous sommes contents que les services des taxes internes et des douanes soient présents ici, mais il faut qu'ils soient renforcés et décentralisés jusque dans les communes si c'est possible »

Le Commissaire Général de l'OBR, est très rassurant : « C'est très bien que les contribuables réclament la présence des services de l'OBR. Heureusement que la décentralisation des services de l'OBR est inscrite dans nos priorités », déclare Léonard Sentore, avant d'ajouter : « Nos services douaniers et fiscaux sont partout dans toutes les provinces. Et nous continuons à les renforcer et décentraliser bien d'autres services qui ne le sont pas encore ».

Bernard SIMBAHWANYA

Campagne de sensibilisation vers la célébration de la Journée du Contribuable

Depuis l'annonce au mois d'août de la célébration de la Journée du Contribuable par la haute direction, l'Office Burundais des Recettes a préféré que cette célébration soit un aboutissement de tout un programme de sensibilisation des contribuables afin d'échanger sur les questions du moment qui apparaissent comme des défis et rendre accessible certains services à l'instar de l'immatriculation et de la fiscalisation. Des ateliers d'échanges à Makamba, Muyinga, Ruyigi, Cibitoke et à Bujumbura, des émissions radio, des spots de sensibilisation, des articles de presse des journaux le Renouveau et Burundi-Eco, des publi-reportages à la Télévision Nationale, une conférence de presse, une campagne d'immatriculation et de fiscalisation, une journée Portes ouvertes, sont quelques-unes des activités de la campagne menée.

Atelier de sensibilisation à Makamba

« Trente (30) contribuables ont payé les impôts dans toute la province de Makamba au mois de septembre 2016, indiquent les rapports de l'OBR. Cette situation alarmante justifie entre autre la multiplication des séances de sensibilisation des contribuables ».

Cette déclaration a été faite par le représentant de l'OBR au cours d'un atelier de sensibilisation des contribuables en province Makamba, dans le cadre de la préparation de la Journée dédiée au Contribuable.

La province Makamba étant frontalière avec la Tanzanie, il est facile pour les commerçants de Makamba de cultiver des champs en Tanzanie et de s'y approvisionner en marchandises diverses. Depuis le début de la sensibilisation par l'OBR, la plupart des commerçants ne comprennent pas qu'acheter au-delà de la frontière appelle l'application de la loi douanière. Voilà pourquoi un des thèmes présentés se focalisait sur le rôle du certificat d'origine, document essentiel pour bénéficier de l'exonération des droits de douane en cas d'importation des marchandises d'origine de l'un des pays membres de la Communauté est-africaine.

Concernant le certificat d'origine, les présentateurs ont montré à quoi il ressemble, son importance et la manière de l'acquérir. Ces informations étaient ignorées par la majorité des participants. Et pourtant, beaucoup d'entre eux importent leurs marchandises de la Tanzanie voisine : *« Nous avons longtemps travaillé dans des conditions difficiles*



Vue partielle des participants

en payant des droits de douane que nous pouvons éviter moyennant un certificat d'origine. Nous vous remercions pour cet atelier », a affirmé un participant lors des échanges.

Des contribuables ont posé des questions sur les aspects de procédures : difficultés pour prouver l'origine des produits champêtres récoltés aux environs de la frontière entre le Burundi et la Tanzanie ; l'obligation d'acheminer le sel importé jusqu'au bureau de douane basé à Mabanda en vue de le faire passer sous contrôle des services du BBN ; etc.

Le thème qui a attiré beaucoup d'attention est celui axé sur la conformité fiscale. Lors du mot d'ouverture, le représentant de l'OBR dans cet atelier avait donné des chiffres tangibles des contribuables conformes selon le type d'impôts : TVA, Impôt sur le Revenu payé au 31/3/2016, le Forfait et l'Impôt sur le Revenu d'Emploi. Le nombre insignifiant des contribuables ayant déclaré et payé l'impôt dû en septembre 2016 et les recettes collectées ont laissé bouche bée le représentant du gouverneur et des participants : 10 contribuables pour la TVA avec 635.745 fbu collectée, 11 contribuables pour l'IR avec 5.929.665 fbu collectée et 9 contribuables pour

l'IRE avec 440.338 fbu collectée pour toute la province de Makamba.

Après avoir entendu ces chiffres, le Conseiller du Gouverneur chargé des questions économiques a lancé un appel aux contribuables de Makamba de se ressaisir et de se conformer à la loi.

« Nous appelons chacun à travailler dans la lumière des lois fiscales et douanières pour le développement de la nation, et à l'OBR de tout mettre en œuvre pour continuer la sensibilisation et la décentralisation de ses services », a déclaré, Monsieur Gérard Hazimana. Le Conseiller du gouverneur en a profité pour saluer les bonnes relations de collaboration entre les agents de l'OBR et l'admini-

nistration, promettant plus d'ardeur dans l'appui à la sensibilisation et la lutte contre la fraude encore récurrente dans la province. Des questions sur les défis liés au civisme fiscal ont été posées. Elles concernaient notamment des commerçants détaillants qui pensent à tort qu'ils ne sont pas concernés par l'impôt. « Nous nous approvisionnons chez un commerçant grossiste qui est en ordre avec le fisc », expliquaient-ils. D'autres contribuables estiment que s'approvisionner à partir de l'autre côté de la frontière « à quelques mètres » ne devrait pas être perçu comme une importation sujette à la réglementation douanière, etc. Plus de 200 personnes ont participé à cet atelier d'échange.

Fiacre Muhimpundu

Atelier d'échanges avec les représentants des chambres sectorielles à Bujumbura

L'OBR a invité ses partenaires pour échanger sur les défis de l'élargissement de l'assiette fiscale au Burundi ce 15 novembre 2016. C'était dans le cadre de la préparation de la Journée du Contribuable, 1^{ère} édition. Les représentants de la mairie de Bujumbura, de la Chambre Fédérale du Commerce et de l'Industrie du Burundi (CFCIB), des Ministères ayant les finances et le commerce dans leurs attributions et les comptables membres de l'Ordre Professionnel des Comptables (OPC) étaient tous au rendez-vous. Le besoin d'éclaircir la loi des recettes municipales et celles pour le trésor public ont dominé les débats.

«Entre l'OBR et la Mairie de Bujumbura, qui doit collecter l'impôt locatif des personnes morales ?». La question est posée par un des participants à l'atelier. La réponse n'est pas spontanée dans la salle : embarras visible. On retiendra finalement que les revenus locatifs des personnes morales sont pris en compte dans les bénéfices des sociétés tel que le prévoit l'article 89 de la loi N°1/02 du 24 janvier 2013 relatif aux impôts sur les revenus ; donc déclarés à l'OBR et collectés pour le compte du trésor public. Cependant, on saura également que l'article 57 de la loi N° 1/02 du 03 mars 2016 laisse aux communes les prérogatives de percevoir l'impôt locatif des personnes physiques ou morales ; sans que la loi du 24 janvier 2013 susmentionnée ne soit citée parmi les lois abrogées. « C'est un chevauchement de lois et une double imposition sur le dos du contribuable », déplore les uns et les autres.

Une chose est évidente : des ambiguïtés existent dans la loi fiscale du Burundi, et c'est le contribuable qui en fait les frais. C'est ainsi qu'une série de recommandations ont été émises pour vider la question. Que la loi fiscale du Burundi soit revi-



Vue partielle des participants

sité, que le Comité Technique Conjoint entre le Ministère de l'Intérieur et de la Formation Patriotique, la Mairie de Bujumbura, l'OBR et la CFCIB chargé d'étudier cette question soit redynamisé, que les contribuables soient systématiquement associés dans la mise en place de nouvelles lois ou les réformes des lois existantes.

On n'a pas oublié de demander au gouvernement d'initier un fonds de promotion des investissements avec des taux d'intérêt préférentiels pour élargir l'assiette fiscale.

En guise de mise au point, un représentant du Ministère des Finances présent à l'atelier a fait savoir que le projet de loi qui allait vider la question de l'impôt locatif était au niveau du parlement pour analyse. Ledit projet stipulait que l'impôt locatif des personnes morales revient au trésor public et collecté par l'OBR ; ce qui a été le cas avec la loi des finances pour l'exercice 2017 qui stipule bien que « l'impôts sur les revenus locatifs perçus sur le territoire burundais est rapatrié au sein de la fiscalité de l'Etat et géré par l'Office Burundais des recettes ».

Bernard Simbahwanya

Caravane de l'immatriculation et de fiscalisation

Dans le cadre des préparatifs à la célébration de la journée dédiée au Contribuable, une caravane « Tax road show » a été organisée, du 07 au 11 Novembre 2016 et menée dans les provinces de Bujumbura rural, Bubanza et Rumonge sur les centres commerciaux de Musenyi, Muzinda, Gitaza et Kabezi.

D'une pierre deux coups, les équipes chargées de l'immatriculation et la fiscalisation des contribuables ont profité de cette occasion pour rejoindre ces derniers sur les lieux de travail pour leur éviter de se déplacer vers les bureaux de l'OBR où cette activité est habituellement complétée.



Sensibilisation du centre commercial de Musenyi

L'objectif de cette activité est de les sensibiliser à se désolidariser du secteur informel et travailler dans la légalité ; ce fut également l'occasion pour ces commerçants et les cadres délégués par l'Office Burundais des Recettes, d'échanger sur le civisme fiscal où ils ont pu poser pas mal de questions concernant leurs activités quotidiennes. Celles-ci sont notamment le pourquoi du NIF (Numéro d'Identification Fiscal), la différence entre le NIF et le registre de commerce, pourquoi payer

les impôts et taxes à la fois à la commune et à l'OBR, quelle est la taille de l'activité pour payer à l'OBR, etc. A toutes ces questions ils ont obtenu des réponses satisfaisantes.

Au terme de cette activité, 208 nouveaux contribuables ont pu être enregistrés pour obtenir le NIF et 237 nouveaux contribuables ont été fiscalisés.

Anastase Ndayizeye

Journée portes-ouvertes à l'OBR

A la veille de la célébration de la Journée nationale dédiée au Contribuable, l'Office Burundais des Recettes (OBR) a ouvert ses portes au public en général et aux contribuables en particulier. Du personnel issu des différents départements de l'OBR notamment celui des Taxes Internes et celui des Douanes et Accises, était déployé pour échanger avec les visiteurs et donner des explications sur des questions éventuelles.

Cette journée qui a eu lieu le 05 Décembre 2016 au Port de Bujumbura, a vu la participation de diverses catégories de visiteurs et les élèves inscrits dans les clubs « amis du fisc » se sont également déplacés pour y prendre part. Des imprimés sur les activités régulières et programmes phares de l'OBR avaient été mises à la disposition du public afin de pouvoir s'en servir dans leur entourage et aider les autres à comprendre davantage sur le civisme fiscal.



Les autorités visitent les stands

Le Ministre des Finances, du Budget et de la Privatisation en compagnie du Commissaire Général de l'OBR se sont également rendus sur les lieux et ont échangé avec animateurs des stands et quelques visiteurs.

Anastase Ndayizeye

Le Burundi célèbre la Journée du Contribuable

L'impôt n'est pas une corvée, mais un devoir civique.



Photo de famille des contribuables primés tenant en main leurs trophées

Sous le signe de la reconnaissance et de la redevabilité, le Burundi a célébré pour la première fois la Journée du Contribuable le 6 décembre 2016 à Bujumbura sous le thème : « **Payons volontairement les impôts et soutenons le développement de notre pays** ».

Les cérémonies étaient rehaussées par la présence du Chef de l'Etat SE Pierre Nkurunziza. Certains membres du Gouvernement dont le Ministre ayant les finances dans ses attributions et des centaines de contribuables ont participé à cette fête organisée conjointement par l'Office Burundais des Recettes et la Chambre Fédérale de Commerce et d'Industrie du Burundi (CFCIB).

Les festivités étaient marquées par la remise des prix aux contribuables sélectionnés par l'OBR pour leur plus grande conformité fiscale et par des discours qui mettaient en exergue la redevabilité du gouvernement envers les contribuables.

« Aucun pays au monde ne peut vivre sans contribuables »

Dans un discours qui a duré une cinquantaine de minutes, suivi attentivement et applaudi par l'assistance, le Président de la République a salué l'OBR pour ses performances dans la maximisation des recettes depuis sa création il y a plus de 5 ans. Il a souligné le rôle primordial joué par les contribuables dans le développement du pays ; « *Aucun pays au monde ne peut vivre sans contribuables* », a déclaré le Président Nkurunziza, avant de détailler en plusieurs points l'usage que le gouvernement fait des impôts et taxes collectés au bénéfice du

contribuable en particulier et de la population en général. C'est notamment en termes de consolidation de la paix et de la sécurité, du développement de l'agriculture et de l'élevage qui occupe plus de 90% de la population, de l'éducation, de la santé publique et du développement des infrastructures socio-économiques.

« La formation des forces de l'ordre, leur prise en charge, les équipements et matériels qu'elles utilisent coûtent très cher au gouvernement. C'est grâce à vos impôts et taxes que le gouvernement fait face à ces dépenses », a indiqué le Chef de l'Etat, qui a tenu à préciser que c'est pour la sécurité du contribuable et de tout le pays.

Le Président Nkurunziza a ajouté que *« les soins de santé pour les moins de cinq ans et les femmes enceintes sont subventionnés au moyen des taxes et impôts payés par les contribuables »*. Le gouvernement subventionne aussi les intrants agricoles, assure l'éducation des enfants du pays, toujours grâce aux impôts et taxes que les contribuables payent au trésor public.

Le Président Nkurunziza a insisté sur la construction des infrastructures socio-économiques tels les barrages hydroélectriques et d'irrigation, les routes, et autres grands travaux d'intérêt général financés au moyen des crédits que le gouvernement contracte auprès des institutions financières, et qui sont remboursés par les impôts et taxes des contribuables. Pour le Président Nkurunziza, l'impôt n'est pas une corvée, car il va dans les caisses de l'Etat, qui en contrepartie, exécute des projets pour

le développement de chaque citoyen.

Poursuivant son discours, le Chef de l'Etat a remercié le contribuable à qui il a demandé d'être fier de contribuer à la construction du Burundi, une façon d'évoquer le thème de la Journée à savoir : **« Payons volontairement les impôts et soutenons le développement de notre pays ».**

Des primes octroyées aux différents contribuables

La journée a été une occasion de primer une quinzaine de contribuables qui s'acquittent régulièrement et volontairement de leurs impôts et taxes. Ils ont été choisis scrupuleusement par une équipe technique de l'OBR parmi les grands, moyens, petits et micro-contribuables.

Parmi ceux qui ont été primés figurent la BRARUDI et l'AFRITEXTILE pour le prix d'Excellence. Le gouverneur de la province de Muyinga, Madame Aline Ndarushimana a été primée comme meilleure collaborateur de l'OBR pour son implication dans la sensibilisation de la population au civisme fiscal et la lutte qu'elle mène contre la fraude dans sa province.

Le Commissaire Général de l'OBR a saisi l'occasion pour présenter au Chef de l'Etat le Prix de meilleur innovateur en Afrique décerné à l'OBR par le Forum des Administrations Fiscales d'Afrique (ATAF).

D'autres discours ont été prononcés notamment par le Commissaire Général de l'OBR qui a souhaité que le gouvernement saisisse cette occasion pour *«remercier, féliciter et encourager les contribuables les plus conformes, et lancer un message fort aux moins conformes»*. Le Ministre ayant les finances dans ses attributions, Domitien Ndiwokubwayo, a réitéré le soutien indéfectible du gouvernement à l'OBR en lui dotant des moyens humains et matériels nécessaires pour lui permettre de continuer à remplir efficacement sa mission. Le représentant de la CFCIB, partenaire de l'OBR dans l'organisation de la journée, s'est dit réjoui de l'organisation de cette journée qui marque une collaboration excellente entre le contribuable et l'administration fiscale. Tous ces discours ont rendu un hommage mérité aux contribuables conformes, et un clin d'œil a été fait aux moins conformes.

Bernard Simbahwanya

Quelques photos de la célébration de la Journée du Contribuable



Le Commissaire Général de l'OBR rend visite à l'industrie AFRITEXTILE

Le Commissaire Général de l'OBR M. Léonard Sentore a effectué une visite à l'entreprise du textile burundais AFRITEXTILE le 22 décembre 2016. Il était accompagné par son adjoint ainsi que les commissaires ayant les enquêtes et les taxes internes dans leurs attributions.

La délégation de l'OBR voulait se rendre compte des avancées enregistrées par cette entreprise en matière de modernisation et les défis auxquels elle fait face.

Cette visite est placée dans la poursuite de la célébration de la Journée dédiée au Contribuable. En effet, AFRITEXTILE a reçu le prix du meilleur pourvoyeur d'emplois lors de la Journée du Contribuable célébrée le 6 décembre 2016. Il utilise près de 1000 employés permanents et recrute temporairement 200 personnes. AFRITEXTILE

s'acquitte régulièrement de l'Impôt sur les Revenus d'Emplois de ses employés, s'est réjoui M. Sentore avant de déclarer qu'il est « *satisfait du pas franchi par l'entreprise* ». Il a reconnu que l'insuffisance de courant électrique demeure un défi, qui trouvera une réponse avec la fin des travaux de construction de nouveaux barrages hydroélectriques en cours dans le pays.

Monsieur Munir BASHIR, Directeur Général d'AFRITEXTILE a quant à lui exprimé un sentiment de reconnaissance à l'OBR qui l'a sélectionné



Visite au niveau de l'unité de tissage

pour être primé parmi plusieurs contribuables. Il a indiqué que son entreprise parvient à satisfaire le marché local en pagnes et a annoncé l'étape d'exportation de ses productions vers les marchés extérieurs en vue de renflouer les caisses de l'usine en devises. Parmi les défis, il a souligné notamment la menace de la concurrence déloyale opérée par des commerçants qui font entrer frauduleusement des pagnes sur le territoire national en provenance entre autres lieux, de l'ouest du Burundi. A ce sujet, le Commissaire Général a indiqué que l'OBR est constamment sur terrain pour lutter jour et nuit contre la fraude et la contrebande, et que petit-à-petit, les pagnes frauduleuses diminuent sur le marché local.

AFRITEXTILE est une concession de l'ancien COTEBU tombé en faillite avec la guerre civile des années 90. Elle a ouvert ses portes en 2010 et depuis, elle ne cesse d'innover.

La matière première qu'elle utilise est le coton acheté localement. L'usine comprend plusieurs ateliers travaillant en chaîne. AFRITEXTILE imprime plus de 800 mille mètres de pagnes par mois et projette accroître sa production pour atteindre 3 millions de mètres de tissus par mois.

Fiacre Muhimpundu



Pagne en impression

L'OBR continue d'échanger avec les contribuables

L'OBR a organisé le 21 décembre 2016 un atelier d'échange avec les membres des agences en douane, de l'OPC et de la CFCIB. Le respect des procédures fiscales, douanières et d'exonération était le thème de cet atelier tenu à Bujumbura.



Le Commissaire Général de l'OBR M. Léonard SENTORE (à gauche) procède à l'ouverture de l'atelier en compagnie du Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux (à droite)

L'OBR a constaté que la méconnaissance ou la non-maîtrise des procédures ou encore le non-respect de celles-ci ouvrait la porte aux manœuvres frauduleuses et de corruption. Selon le Commissaire Général de l'OBR qui a officiellement ouvert l'atelier, ce genre d'échange vise à aider toutes les parties prenantes « à ne pas tomber dans le piège de la corruption comme moyen de bénéficier des services au sein de l'OBR ou de réclamer les exonérations des droits et taxes sans qu'ils soient éligibles par la loi ». Les participants

à cet atelier ont salué ce dialogue continu entre l'administration fiscale et les contribuables. Ils ont souhaité que l'OBR poursuive ce genre d'échanges et qu'ils soient étendus au personnel de l'OBR pour avoir la même interprétation des procédures, ce qui n'est pas forcément le cas dans la pratique. Ils demandent à l'OBR d'initier aussi le guichet unique d'exonération entre l'API, l'OBR et le Ministère ayant les finances dans ses attributions pour faciliter la tâche aux contribuables.

Bernard Simbahwanya



Vue partielle des participants

Ce que dit la loi sur.....

DES RECOURS EN MATIERE DOUANIERE

- (1) Une personne directement lésée par la décision ou l'omission du Commissaire des Douanes ou de tout autre agent sur des matières concernant la douane, a le droit d'exercer un recours contre cette décision ou omission, dans un délai de 30 jours, à compter de la date de la prise de cette décision ou de l'omission.
- (2) L'introduction du recours doit être adressée au Commissaire des Douanes et Accises par écrit et énoncer les motifs sur lesquels il est basé.
- (3) Le Commissaire des douanes doit communiquer sa décision par écrit, à l'appelant, en précisant les raisons de sa décision, dans un délai n'excédant pas 30 jours, à compter de la réception du recours prévu par la sous-section (2) et de toute autre information supplémentaire que le Commissaire peut exiger à l'appelant.
- (4) Lorsque le Commissaire des Douanes et Accises n'a pas communiqué sa décision à l'appelant qui a introduit dans les délais légaux un recours pour la revue, le Commissaire est réputé avoir pris la décision reconnaissant le recours fondé .
- (5) Une personne qui n'est pas satisfaite par la décision du Commissaire des Douanes et Accises, aux termes de la section 229, peut introduire un recours devant une juridiction fiscale, établie conformément aux dispositions de la section 231.
- (6) Une personne qui a l'intention d'introduire un recours, aux termes de la présente section, doit introduire ce recours dans les 45 jours, après la notification de la décision, et doit réserver une copie du recours au Commissaire des Douanes

Lin Bampigira

Trois questions à l'OBR



La loi budgétaire 2017 vient d'apporter des changements significatifs au niveau fiscal. Est-ce une évidence que désormais pour cette année les redevables de l'impôt véhicules ne vont plus courir avec la date butoire du 31 mars pour s'en acquitter ?

La loi budgétaire 2017 ne reprend pas les tarifs de l'impôt véhicules, motos et autres engins qui figuraient dans celle de l'année 2016. Cela signifie que les redevables sont épargnés de son paiement au 31 mars au plus tard comme c'était l'habitude. Cependant ceux qui n'avaient pas acquitté cet impôt pour les années antérieures vont devoir le payer pour les années concernées avec des pénalités de 100% prévues par la loi.

Nous entendons dire aussi que l'impôt locatif précédemment payé à la mairie de Bujumbura et aux communes a été rapatrié à l'Etat pour être géré par l'Office Burundais des Recettes. Puis-je être rassuré de cette information ?

Assurément, depuis le 8 janvier 1987 l'impôt locatif avait été transféré aux communes et la mairie de Bujumbura.

A partir de cette année 2017, la loi budgétaire rapatrie le même impôt à l'Etat et confie sa gestion à l'OBR. Il s'en dit que c'est l'OBR qui va prendre la gestion de cet impôt en main et également en poursuivre le recouvre-

ment des arriérés. Les contribuables doivent savoir qu'à dater du 1er janvier 2017, l'impôt locatif est à déclarer à l'OBR et en effectuer le paiement soit aux guichets de ses banques, soit entre les mains des comptables de l'OBR qui exercent aux chefs-lieu des provinces. Comme l'impôt sur les revenus, il est à noter que la loi n° 1/02 du 3 mars 2016 portant réforme de la fiscalité communale au Burundi fixe également son échéance de déclaration et de paiement au 31 mars.

Qu'en est-il de la contribution de la fiscalité actuelle en matière de lutte pour la protection de l'environnement ?

La loi budgétaire 2017 vient de soutenir de plus la politique de lutte pour la protection de l'environnement notamment par le renforcement de la taxe anti-pollution. Cette taxe qui se rapportait initialement sur un sel produit importé s'étend désormais sur deux produits à savoir : les véhicules d'occasion importés et âgés de plus de dix ans ainsi que sur l'importation des sachets en plastique. Dans cette lutte, l'administration procède par la fixation de taux prohibitifs pour décourager l'introduction des produits polluants sur le territoire. C'est ainsi que pour cette année 2017 par exemple, le taux de la taxe anti-pollution sur l'importation des véhicules d'occasion vieux de plus de 10 ans passe de 1 500 000 à 2 000 000 FBU par véhicule. Pour les sachets en plastiques importés, le taux de la taxe anti-pollution est 50% de la valeur en douane avant que le produit ne soit embarqué(FOB).

Lin Bampigira.